

Conditions Générales de Vente

Les CGV suivantes s'appliquent à l'ensemble des relations contractuelles entre,

Amélie - Accompagnement Personnel, entrepreneur individuel, N°SIRET n° 85039173100013, organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 24180129718 auprès de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)

ET

Le client, particulier ou entreprise, s'engageant dans la démarche d'une prestation (un bilan de compétences et/ou de coaching et/ou actions de formation).

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de Amélie - Accompagnement Personnel, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour. Le site Internet www.amelie.lediouron.com porte toujours la dernière version à la connaissance de tous.

Ces CGV concernent les prestations suivantes : bilan de compétences et/ou coaching et/ou actions de formation.

Modalités et délais d'accès

Prise de contact possible par téléphone au 06.61.95.79.14 ou par mail à l'adresse suivante : amelie.lediouron@gmail.com

Les prestations sont accessibles à tous sans prérequis, et réalisables à 100% en distanciel.

Des dispositions spécifiques pourront être mises en place si la demande provient d'une entreprise.

Amélie - Accompagnement Personnel invite également toutes les personnes en situation de handicap à l'en informer au plus tôt afin qu'elle puisse, si possible, mettre en place une adaptation spécifique lors de l'accompagnement.

Suite à la demande de contact du Client par mail ou par téléphone, je m'engage à répondre dans les 72h pour fixer un rendez-vous d'échange.

Modalités des prestations

Le détail des prestations proposées par Amélie - Accompagnement Personnel sont détaillées sur le site internet : www.amelie.lediouron.com

Elles sont axées sur :

- Bilan de compétences
- Programme de coaching
- Actions de formations

Amélie - Accompagnement Personnel est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

L'obligation souscrite par Amélie - Accompagnement Personnel de ses accompagnements est une obligation de moyens.

Les prestations proposées par Amélie - Accompagnement Personnel sont réalisées à distance ou en présentiel au sein de l'entreprise qui en fait la demande.

En distanciel, le client devra bénéficier de l'accès à un poste informatique équipé d'une connexion à Internet, d'un accès audio, vidéo et d'un clavier.

Il lui appartient de vérifier ces prérequis techniques d'accès.

Il est responsable de la protection de son poste informatique, accès, sécurité, antivirus. Compte-tenu de cela, Amélie - Accompagnement Personnel ne pourrait pas être tenu pour responsable d'éventuels dommages (attaque de virus, pertes de données etc...) survenant pendant l'action de formation.

Modalité d'inscription

Inscription par l'employeur : L'inscription est validée après retour de la convention de formation ou de la convention du bilan de compétences signée par l'employeur.

Inscription par le bénéficiaire : L'inscription est validée après retour du contrat de formation signée par l'employeur.

Si le bilan de compétences est financé par le CPF, l'inscription sera validée via Mon Compte Formation.

En l'absence de ces documents, Amélie - Accompagnement Personnel se réserve le droit de refuser l'inscription ou de reporter les dates prévues de la formation jusqu'à signature du contrat ou de la convention.

Si inscription en nom propre, l'inscription est validée après retour du contrat de coaching ou convention du bilan de compétences signé et règlement de tout ou parti du coaching (à déterminer lors du premier échange découverte)

Modalités de règlement

Toute prestation commencée est due en totalité et ne fera l'objet d'aucun remboursement (sauf cas particuliers).

- Lorsque la prestation est financée par le CPF du bénéficiaire ou par un cofinancement CPF-Pôle emploi, il est facturé via la plateforme Mon Compte Formation à la fin de l'action de formation.
- Lorsque la prestation est financée par l'entreprise à l'intention de son salarié, une convention tripartite est signée par les parties concernées. La facture sera émise à l'entrée en formation pour versement d'un acompte de 30%. Le solde sera dû à la fin de la formation.
- Lorsque l'entreprise souhaite faire financer la prestation par son OPCO, elle s'engage à faire les démarches nécessaires pour le montage du dossier, ainsi que pour l'obtention du règlement. En cas de non-paiement de l'OPCO pour quelque raison que ce soit, l'entreprise sera redevable de l'intégralité de la prestation qui lui sera alors facturée.
- Lorsque la prestation est réglée en fonds propre, une modalité de financement sera mise en place suite à un accord conjoint des deux parties.

Les factures sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, par virement bancaire. Le RIB sera joint à la convention/contrat.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

En cas de prise en charge du paiement par un organisme financeur, il appartient au Client :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de l'action de formation et de s'assurer de la bonne prise en charge de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme financeur ;
- de transmettre l'accord de prise en charge avant la date de l'action de formation ;

Si Amélie - Accompagnement Personnel n'a pas reçu la prise en charge de l'action de formation, le Client sera facturé de l'intégralité du prix de l'action de formation, éventuellement majoré de pénalités de retard.

Attestation de réalisation

Amélie - Accompagnement Personnel remettra, à l'issue de la prestation, une attestation de réalisation.

En tout état de cause, la remise de l'attestation de réalisation sanctionnant la prestation est conditionnée au complet paiement du prix de la formation par le Client.

Conditions d'annulation ou report de la prestation

Amélie - Accompagnement Personnel se réserve le droit d'annuler ou de reporter une prestation sous réserve d'en informer le Client au plus tard 10 jours avant la date prévue de ladite prestation.

Lorsque le report de la prestation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, Amélie - Accompagnement Personnel procède au remboursement de la totalité du prix, éventuellement remisé, de la prestation à l'exclusion de tout autre coût.

Toute annulation de la prestation par le client doit être signalée à Amélie - Accompagnement Personnel par mail ou téléphone 48 heures avant ladite prestation sans quoi elle sera due et facturée.

Concernant le bilan de compétences, si le client décide de revenir sur sa commande pour quelle que raison que ce soit, il dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la validation de sa commande.

Passé ce délai de 14 jours, toute prestation est due. Le client comprend donc que tout désistement en cours de prestation, non basé sur une faute de Amélie - Accompagnement Personnel, ne donnera lieu à aucun remboursement de la part de Amélie - Accompagnement Personnel.

En cas de non-paiement de toute somme due à Amélie - Accompagnement Personnel, le contrat sera résilié de plein droit, sans autre formalité, passé un délai de 15 jours suivant une mise en demeure, restée infructueuse.

Force majeure

La survenance d'un événement constitutif de force majeure au sens de la jurisprudence et de l'article 1218 du Code Civil entrainera la suspension des obligations pesant sur Amélie - Accompagnement Personnel. Cette inexécution du contrat ne pourra engager notre responsabilité. Si le cas de force majeure a une durée d'existence supérieure à un (1) mois,

Amélie - Accompagnement Personnel pourra ne pas honorer la prestation, à charge de rembourser le cas échéant le Client des sommes versées par lui au titre de la prestation concernée.

Propriété intellectuelle

Les supports papiers ou numériques remis lors de la prestation ou accessibles en ligne dans le cadre de la prestation sont la propriété de Amélie - Accompagnement Personnel. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de Amélie - Accompagnement Personnel.

L'ensemble des textes, commentaires, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par des droits de propriété intellectuelle.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à Amélie - Accompagnement Personnel en cédant ou en communiquant ces documents.

Toute reproduction totale ou partielle de l'un de ses éléments, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, et pour quelque motif que ce soit, est strictement interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants et/ou L.716-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Service client

Pour toute demande d'information avant, pendant ou après la prestation, le Client peut adresser sa demande par écrit à Amélie - Accompagnement Personnel à l'adresse mail suivante : amelie.lediouron@gmail.com, qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

Données Personnelles

Amélie - Accompagnement Personnel s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel (ci-après les « données ») et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés » (ci-après les « Dispositions applicables »).

Toute personne dont les Données ont été collectées bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données. Il peut adresser ses réclamations à l'adresse mail suivante : amelie.lediouron@gmail.com

Dispositions générales

Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la prestation concernée.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiels et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la prestation.

Le Client ne pourra intentier aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

TOUT LITIGE RELATIF AUX PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE SERA REGI PAR LE DROIT FRANÇAIS ET SERA DE LA COMPETENCES EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES.